

# L'Officiel du Badminton

journal officiel de la Fédération Française de Badminton

## Préambule

La Fédération Française de Badminton publie toutes ses décisions réglementaires dans l'Officiel du Badminton (LOB), en conformité avec le Code du sport et les statuts fédéraux.

LOB est publié en principe après toutes les réunions du conseil d'administration et assemblées générales et, au minimum, trois fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

LOB contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances fédérales statutaires (AG, CA, bureau),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- Les décisions individuelles nationales (prises par la commission fédérale d'appel, par exemple),
- Le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions réglementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.

## Sommaire

### Pages 2 à 4

#### Synthèse des décisions d'Assemblée Générale

- Assemblée Générale Élective du 12 novembre 2016

#### Synthèse des décisions de Bureaux Fédéraux

- Vote par correspondance du 21 octobre 2016
- Vote par correspondance du 2 novembre 2016

#### Synthèse des décisions de Conseils d'Administration

- Conseil d'Administration du 26 novembre 2016

### Page 5 à 6

#### Synthèse des décisions individuelles

- Commission Litiges du 8 novembre 2016
- Commission Fédérale d'Appel du 17 novembre 2016

### Page 7 à 18

#### Annexes

# SECTEUR ADMINISTRATIF

## Assemblée générale électorale

### Le contexte

L'assemblée générale électorale de la Fédération Française de Badminton s'est déroulée le samedi 12 novembre 2016 au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). C'était la première fois qu'un nouveau mode de scrutin était utilisé pour élire les 25 membres du conseil d'administration : le scrutin de liste à un tour. La personne placée en tête de la liste ayant recueilli le plus de suffrages est élue président de la Fédération Française de Badminton.

2 listes étaient candidates à ces élections.

Les licenciés individuels ainsi que 16 ligues sur 17 étaient représentés.

107 délégués présents sur 135.

20 délégués porteurs d'une procuration

127 délégués présents ou représentés.

674 voix présentes sur 685 dont 26 procurations représentant 81 voix.

### AG 12 novembre 2016

- Élection du président de séance

L'assemblée générale élit Jean-François Aninat, secrétaire général de la FFBaD, en tant que président de séance de l'assemblée générale électorale du 12 novembre 2016.

- Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 23 avril 2016

L'assemblée générale adopte le compte-rendu de l'assemblée générale du 23 avril 2016.

- Publication des résultats

Sur les 135 délégués attendus, 127 étaient présents, représentant 674 voix.

Sur les 674 voix, 638 exprimées, 12 votes blancs, 6 votes nuls et 18 abstentions.

La liste « La plume qui chatouille » représentée par Florent Chayet recueille 371 voix, soit 58,15 % des suffrages exprimés et obtient 18 sièges au Conseil d'Administration.

Les 18 sièges sont attribués à :

CHAYET Florent	BLOT Thierry	JUSTAFRE Emmanuel
GOENEUTTE Stéphanie	LAMY-SCOTTO Jacqueline	ROBLEDO Ingrid
ANGELATS David	CASE Jérôme	MONCOURTOIS Renaud
JOACHIM Marie-Laure	LE GALLOU Aude	SANCHEZ Mélanie
BAIER Vincent	CASIMIRO Aurélien	RIGAUX Frédéric
LAMBERT Elisabeth	RIBEIL Anne-Laure	TIRACH Pasqual

La liste « Réussir 2024 et Construire 2040 » représentée par Richard Remaud recueille 267 voix, soit 41,85% des suffrages exprimés et obtient 7 sièges au Conseil d'Administration.

Les 7 sièges sont attribués à :

REMAUD Richard  
HUET Nathalie  
RICHARD Jean-Michel  
GODIN Magali  
BARTHEL Christian  
TRAN Bach Lien  
MACHAVOINE François

Conformément à l'article 4.7.1 des statuts de la fédération Florent Chayet est le nouveau président de la Fédération Française de Badminton.

## Composition du Bureau fédéral

### Le contexte

Le bureau fédéral est élu au cours du conseil d'administration qui suit l'assemblée générale électorale.

### CA 26 novembre 2016

15 votants

Sont élues au 1er tour à la majorité absolue :

- Magali Godin 14 voix
- Stéphanie Goeneutte 13 voix
- Nathalie Huet 13 voix
- Aude Le Gallou 14 voix
- Bach Lien Tran 14 voix

Sont élus au 1er tour à la majorité absolue :

- David Angelats 13 voix
- Christian Barthel 13 voix
- Jean-Michel Richard 14 voix

Le président de la fédération propose ensuite la composition suivante pour le Bureau :

Jean-Michel Richard, Secrétaire Général;  
 Stéphanie Goeneutte, Secrétaire Générale Adjointe;  
 Christian Barthel, Trésorier Général;  
 Aude Le Gallou, Trésorière Générale Adjointe;  
 Nathalie Huet, 1ère VP en charge des Territoires Durables;  
 David Angelats, VP du Parcours de Performance Fédéral;  
 Bach Lien Tran, VP du Parcours Associatif de la pratique sportive;  
 Magali Godin, VP en charge du secteur Communication / Marketing / Événementiel.

## Commissions fédérales

### Le contexte

Constitution des commissions obligatoires et des commissions relatives au contentieux, et nomination des responsables pour les autres commissions dans l'attente de l'appel à candidature qui sera effectué après le CA du 26 novembre.

### CA 26 novembre 2016

Le Conseil d'Administration valide la proposition de composition des commissions.

#### Commission de Surveillance des Opérations Electorales

PREVOT Michel, LAPLACE Patrick, CARDIN Jean-Claude.

#### Commission Nationale Arbitrage

RICHARD Jean-Michel, MACHAVOINE François, LISSILLOUR Eric, CHANCEREL Jean-Marc, STRADY Jean-Pierre, GOUTTE Michel, SAUVAGE Micheline, BEUPERIN Jack, CAVERT Gilles, BERTRAND Alain, KEHLHOFFNER Jean-Louis, FABY Christophe, BOURDIN Sébastien, BRU Rachel, DELCROIX Claude, LAPLACE Patrick, PRAT Catherine, SEILLET Véronique, SERGENT Adeline.

#### Commission Médicale

CHAYET Florent, LE VAN Philippe, médecins régionaux

#### Commission Litiges

FABY Christophe, BARTHEL Christian, FAUCAMPRE Michel, RISSER Philippe, SEILER Benjamin.

#### Commission Fédérale d'Appel

ARNOU Jean-Claude, BEUVELOT Didier, FAGOT Isabelle

#### Commission Disciplinaire

BERTRAND Alain, BUSSOLINO Hélène, GANDARD Frédéric, GOUTTE Michel, HERMIER Raymond, PRAT Catherine

#### Commission Disciplinaire Lutte Dopage 1ère Instance

KEHLHOFFNER Jean-Louis

#### Commission Disciplinaire Lutte Dopage Appel

LISSILLOUR Eric

#### Commission Administrative

RICHARD Jean-Michel

#### Commission Mémoire du Badminton

LAFITTE Bruno, GRALL Julie

#### Commission Règlements

ANINAT Jean-François

#### Commission Communication Numérique

GODIN Magali

#### Commission Marketing et Produits Commerciaux

GODIN Magali

#### Commission Événements Nationaux

GODIN Magali

#### Commission Événements Internationaux

GODIN Magali

#### Commission Développement Durable

PENEL Yohan

#### Commission Équipement

RESSOUCHE Bruno

#### Commission Emploi et Formation

CORVEE Stéphane

#### Commission Relations avec les Territoires

HUET Nathalie

#### Commission Dialogue de Gestion

HUET Nathalie

#### Cellule des Relations Internationales

CHAYET Florent

#### Commission Sport Santé

LE VAN Philippe

#### Commission Haut Niveau

LANNOY Patrice, DIMBOUR Sandra

#### Commission Bad pour Tous

Poste à pourvoir

#### Commission Parabadminton

DELMAS Julien

#### Commission Développement Jeunes

SERFATY Jean-Marc

#### Commission Sport en Entreprise

LANNOY Patrice

#### Commission des Autorisations de Tournois

TRAN Bach-Lien

#### Commission Labellisation des Ecoles Françaises de Badminton

ANINAT Jean-François, STEMPFEL Thierry

#### Commission Compétitions Jeunes

STEMPFEL Thierry, TREBERN Sophie, DIDIER Jean-Paul

## SECTEUR COMMUNICATION, MARKETING, ÉVÉNEMENTIEL

### Circuit SuperSeries BWF 2018-2021

#### Le contexte

Les dossiers de candidature pour le prochain cycle des SuperSeries devant être constitués rapidement, il est demandé au CA de se positionner sur cette compétition mais également sur la possibilité d'organiser un Grand Prix Gold suite à une sollicitation de la fédération par Badminton Europe. Orléans, déjà organisateur d'une épreuve internationale, est d'ores et déjà intéressé.

#### CA 26 novembre 2016

Le Conseil d'Administration valide la candidature de la FFBaD à l'organisation d'une épreuve de niveau 3 du circuit SuperSeries 2018-2021, et la candidature à l'organisation d'un Grand Prix Gold à Orléans.

### Contrat avec Appart City

#### BF 21 octobre 2016 par correspondance

Le Bureau Fédéral valide le renouvellement du contrat avec Appart City.

### Championnats d'Europe Junior 2017

#### BF 2 novembre 2016 par correspondance

Le Bureau Fédéral valide le lieu des Championnats d'Europe Junior 2017. Ils se dérouleront à Fontainebleau du 7 au 16 avril 2017.

## SECTEUR PROJET 2020

### Erratum Filière Arbitrage

#### Le contexte

La mise à jour de la filière arbitrage a été validée par le CA du 24 septembre 2016 mais la décision a oubliée d'être publiée dans le précédent LOB.

#### CA 24 septembre 2016

Le Conseil d'Administration valide les modifications réglementaires relatives aux filières de formation liées à l'arbitrage.

*Le règlement de la filière arbitrage et ses annexes sont publiés en annexes 1 à 4.*

### Document des réalisations de l'olympiade

#### CA 20 octobre 2016 par correspondance

Le Conseil d'Administration adopte le document des réalisations de l'olympiade.

## DÉCISIONS INDIVIDUELLES

### **Recours auprès de la Commission d'examen des réclamations et litiges du club Clermont Université Club pour contester la décision de la Commission Fédérale des Compétitions, concernant la non qualification de Virginie CHANTEREAU lors de la journée 1 du Championnat de France Interclubs.**

#### **Décision :**

Commission d'examen des réclamations et litiges du 8 novembre 2016.

Considérant :

- Les éléments apportés par le courrier du club du 30 septembre 2016 ;
- Les éléments apportés par le courrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du 27 septembre 2016 ;
- Les éléments apportés par la Commission Fédérale des Compétitions du 04 octobre 2016;
- Les éléments indiqués sur la plate-forme Poona.

La commission estime :

- Que l'article 7.1.1 du règlement du Championnat de France Interclubs indiquant que tout joueur participant à une journée doit être en règle au plus tard l'avant-veille à minuit de ladite journée, Virginie CHANTEREAU aurait dû être licenciée dans ce cas le 08 septembre 2016 au plus tard ;
- Que les données de la plate-forme Poona concernant Virginie CHANTEREAU indiquent une date d'autorisation à jouer en compétition au 09 septembre 2016, soit la veille de ladite journée ;
- Que lors de l'inscription d'une équipe au Championnat de France Interclubs, le Président du club (ou son représentant) signe la feuille d'engagement de son équipe et valide ainsi la prise de connaissance du règlement en vigueur pour la saison pour laquelle il inscrit son équipe.

La commission juge :

- Que l'article 7.1.1 du règlement du Championnat de France Interclubs n'a pas été respecté ;
- Que la sanction prononcée par la Commission Fédérale des Compétitions est justifiée.

La commission décide, en vertu de tout ce qui précède :

- Que la sanction prononcée par la Commission Fédérale des Compétitions doit être maintenue ;
- Qu'en conséquence, la réclamation du club est rejetée.

## Commission fédérale d'appel - 8 novembre 2016 - Affaire avec rapporteur

### Appel de M. Clément ASSING de la décision de la commission disciplinaire de 1ère instance du 11 août 2016.

#### Rappel des faits :

- 8 juin 2016 : Le secrétaire général de la FFbAD saisit la commission disciplinaire de première instance à l'encontre de Clément ASSING, à la suite des faits s'étant déroulés lors du Tournoi International Badminton » de La Réunion 2016 et en marge de celui-ci.

Les faits reprochés au joueur sont les suivants :

- o agression physique d'un officiel en la personne de Julien LAMERCERIE ;
- o violation du code de conduite des joueurs et notamment des articles 4.16 et 4.17 dudit code.
- 11 août 2016 : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la Commission Disciplinaire de 1ère instance de la FFbAD :
  - o suspend M. Clément ASSING de toutes compétitions régies par la FFbAD ou tout autre organisme dépendant de la BWF pour une durée de deux ans ;
  - o lui interdit toute présence sur un plateau de compétition pour la même durée ;
  - o lui interdit toute fonction d'encadrement pour la même durée ;
  - o fixe le début de la sanction au 11 août 2016.Considérant que M. ASSING n'a jamais été sanctionné gravement dans le passé, lui accorde le sursis pour la période du 12 août 2017 au 11 août 2018.
- 21 septembre 2016 : La Commission Fédérale d'Appel est saisie par M. ASSING qui interjette appel de la décision de la Commission Disciplinaire de Première Instance. Celui-ci estime, entre autres :
  - o que l'instruction n'a pas été impartiale ;
  - o que le temps d'étude du dossier — inférieur à 40 minutes — avant le début de l'audience téléphonique devant la commission nationale disciplinaire ne lui a pas permis de préparer sa défense.

#### Audience :

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, les membres de la commission fédérale d'appel ont auditionné M. Patrick LAPLACE, rapporteur désigné par la commission, qui donne lecture de son rapport, ainsi que messieurs ASSING et LAMERCERIE, permettant ainsi la tenue d'un débat oral et contradictoire. A l'issue de cette audience, la décision a été mise en délibéré.

#### Décision :

La Commission Fédérale d'Appel de la Fédération, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de maintenir la sanction prise en première instance à l'encontre de M. Clément ASSING, à savoir:
  - o Une suspension de M. ASSING de toutes compétitions régies par la FFbAD ou tout organisme dépendant de la BWF pour une durée de 2 ans ;
  - o Une interdiction de toute présence sur un plateau de compétition pour la même durée ;
  - o Une interdiction de toute fonction d'encadrement pour la même durée ;
  - o Un début de sanction au 11 août 2016 ;
  - o Un sursis pour la période du 12 août 2017 au 11 août 2018.
- Elle s'appuie pour cela sur les faits suivants :
  - o Même s'il n'y a pas eu preuve d'agression physique sur la personne de M. Julien LAMERCERIE, les différents témoignages concordent sur le fait qu'il y a eu contact physique ;
  - o M. ASSING s'est excusé à de nombreuses reprises sur le déroulement des faits, ce qui prouve qu'il admet avoir eu un comportement et des gestes inadaptés envers un officiel technique ;
  - o La sanction décidée par la commission disciplinaire de première instance paraît proportionnée avec la gravité des faits s'étant déroulés ;
  - o Aucun élément significatif n'a été apporté pour prouver que M. LAMERCERIE a été utilisé pour nuire à M. ASSING ;
  - o Les éléments apportés par les différentes parties au cours de l'audience de la CFA n'apportent rien de probant permettant de justifier une atténuation de la sanction décidée en première instance.

## Abréviations utilisées

AG	Assemblée générale
BF	Bureau fédéral
CA	Conseil d'administration
CFA	Commission fédérale d'appel
CFC	Commission fédérale des compétitions
CIEL	Commission informatique et logiciels
CNA	Commission nationale d'arbitrage
CNJ	Commission nationale jeunes
CPL	Conseil des présidents de ligue
DTN	Directeur (ou Direction) technique national(e)
EFB	École française de Badminton
ETR	Équipe technique régionale
GdB	Guide du Badminton
ICN	Interclubs nationaux
IFB	Internationaux de France de Badminton
PES	Parcours de l'excellence sportive
RDJ	Rencontres départementales jeunes
RGC	Règlement général des compétitions
TIJ	Trophées inter régionaux jeunes
TNJ	Trophées nationaux jeunes

## LES ANNEXES

<b>Annexe 1</b>	<b>p8</b>	Filière Arbitrage - Règlement
<b>Annexe 2</b>	<b>p15</b>	Filière Arbitrage - Contenu des sensibilisations, stages et examens
<b>Annexe 3</b>	<b>p17</b>	Filière Arbitrage - Architecture des grades d'arbitre
<b>Annexe 4</b>	<b>p18</b>	Filière Arbitrage - Critères d'accessibilité aux différents grades d'arbitres



GdB

## Officiels techniques

### La filière arbitrage

#### Reglement

adoption : 24 septembre 2016  
 entrée en vigueur : 01 novembre 2016  
 validité : permanente  
 secteur : Vie Sportive  
 remplace : Chapitre 6.2-2015/1  
 nombre de pages : 7 + 3 annexes

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

## 1. LE CORPS ARBITRAL

Le corps arbitral en France comporte :

### 1.1. trois niveaux de « jeunes arbitres », âgés de 11 ans minimum et de moins de 15 ans :

- écusson jaune ;
- écusson vert ;
- écusson bleu.

### 1.2. six niveaux d'arbitres adultes (dénommés « arbitres »), à partir de 15 ans :

- une distinction :
  - arbitre stagiaire ;
- cinq grades :
  - arbitre départemental ;
  - arbitre régional ;
  - arbitre national accrédité ;
  - arbitre national certifié ;
  - arbitre international.

## 2. SENSIBILISATIONS

Les sensibilisations à l'arbitrage sont mises en place par les CRA ou la CNA afin de présenter succinctement l'arbitrage à diverses populations : futurs jeunes arbitres, dirigeants, joueurs, entraîneurs, parents.

### 2.1. Acteurs des sensibilisations :

Le formateur responsable peut assurer seul la sensibilisation si celle-ci est théorique. Au moins un formateur assistant doit l'accompagner si la sensibilisation est suivie d'une partie pratique (futurs jeunes arbitres).

### 2.2. Durée :

Deux heures à une demi-journée.

### 2.3. Contenu :

Le contenu et les sujets (*cf.* mémento sensibilisation jeunes arbitres) présentent le rôle et les fonctions de l'arbitre, les règles du badminton. Les sujets de la sensibilisation sont ciblés et spécifiques selon une thématique établie ou un programme défini avec l'organisateur en fonction de l'auditoire (exemple : interaction entre l'arbitre et les joueurs, à la demande de la DTN pour les joueurs des équipes de France).

## 3. FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES

Le contenu des formations est accessible en annexe 1.

Les documents et supports liés aux formations initiales et continues sont à disposition, en partie, des ligues (demande de stage, certificat, questionnaire, règles, etc.) et des **formateurs responsables** agréés par **FormaBad** (supports de stage, attestation, documents de référence, etc.) sur le site fédéral **et dans l'espace réservé aux formateurs**.

Les formations initiales **et continues** sont sous la responsabilité de **FormaBad**. Elles sont mises en œuvre au sein des **ligues** de rattachement des licenciés. Toutefois, un licencié peut réaliser une formation initiale **ou continue** dans une autre ligue, sous couvert de l'accord donné par sa CRA de rattachement.



### 3.1. Acteurs des formations :

#### 3.1.1. Formateur responsable :

Conditions requises :

- être majeur ;
- arbitre national accrédité *a minima* ;
- titulaire de l'agrément « Formateur fédéral d'Officiels Technique » (stage de formateur fédéral d'arbitre organisé par FormaBad).

Afin de conserver son statut, le formateur responsable doit, une fois tous les trois ans :

- dispenser une sensibilisation, une formation initiale ou une formation continue d'arbitrage ou ;
- participer à une journée pédagogique.

La liste des **formateurs responsables**, habilités pour les formations d'arbitrage, est établie chaque année par **FormaBad** et est accessible sur le site fédéral.

#### 3.1.2. Formateur assistant :

La liste des **formateurs assistants** habilités est établie par chaque **ligue**. Le **formateur assistant** compte parmi les arbitres **départementaux et régionaux** de la ligue. Il seconde le **formateur responsable** lors du stage d'arbitrage sans pouvoir en aucun cas le suppléer.

### 3.2. Organisation d'une formation :

Selon les mémentos des formations d'arbitrage, chaque stage est géré par les personnes suivantes :

- **organisateur** : membre de la CRA ou de la **cellule formation** de la ligue, en charge des modalités administratives d'organisation du stage et de la logistique nécessaire au bon déroulement de celui-ci (salle pédagogique, alimentation, hébergement, matériels divers, etc.) ;
- **formateur responsable** : responsable du stage, il est le garant du déroulement complet de la formation. Il se doit d'être présent sur toute la durée de la formation ;
- **formateur assistant** : personne accompagnant le **formateur responsable** sur la partie théorique et responsable d'un groupe de candidats pour la partie pratique.

Le nombre de **formateurs assistants** est de un pour huit candidats.

### 3.3. Stage de formation « jeune arbitre »

Le stage « jeune arbitre » ne s'adresse qu'aux licenciés âgés de 11 ans minimum et de moins de 15 ans.

- 3.3.1. Le candidat participe à un stage de formation « jeune arbitre » de deux jours (ou deux fois une journée) qui comporte une formation théorique et une formation pratique. Ce stage peut être intégré au stage de formation « arbitre » (cf. paragraphe 3.4). À l'issue du stage, un livret est remis au stagiaire permettant le suivi de son parcours arbitral dans le cadre de sa formation continue. Il peut obtenir l'écusson jaune si son niveau satisfait aux critères d'obtention de ce niveau.
- 3.3.2. Les écussons suivants s'obtiennent, soit :
- par des sessions dédiées ;
  - par invitation sur un stage de formation d'arbitres (pendant les formations pratiques) ;
  - sur des compétitions.
- 3.3.3. Le passage de jeune officiel UNSS vers jeune arbitre ou arbitre FFBaD *via* la passerelle fait l'objet d'une procédure particulière (cf. GdB / Chapitre 3.5. Les principes sportifs > Passerelle **Jeunes Officiels UNSS / Jeunes Arbitres FFBaD**).
- 3.3.4. Les jeunes arbitres pourront arbitrer toutes les catégories d'âge.

### 3.4. Stages de formation « arbitre »

- 3.4.1. Les stages de formation « arbitre » sont accessibles aux candidats en situation de handicap dans les conditions définies ci-dessous. Toutefois, les candidats dont le handicap ne leur permettrait pas d'accéder à une chaise d'arbitre seront limités au grade d'arbitre régional, tant que les chaises officielles ne leur seront pas adaptées.

Les stages intégrant des personnes en situation de handicap prendront en compte les différents accès aux locaux de formation, à la salle de compétition et aux terrains.

- 3.4.2. La formation initiale, sur deux jours, comporte une formation théorique et une formation pratique. Le déroulement de la formation est préconisé durant un tournoi officiel afin de permettre aux candidats d'assurer la mise en pratique dans des conditions réelles. Toutefois, les candidats exerceront la pratique sur des matchs dont les joueurs n'excéderont pas le classement **Régional**. À l'issue du stage, un certificat de stage est remis aux candidats. Il est également remis une attestation d'arbitre stagiaire à ceux qui ont fait preuve d'aptitude à la fonction et qui ont été présents sur la totalité du stage.

## 4. ACTIVITES ET SUIVI DES ARBITRES

### 4.1. Acteurs du suivi des arbitres :

#### 4.1.1. Commission nationale, régionale et départementale d'arbitrage :

Les commissions en charge du suivi quantitatif et qualitatif des arbitres s'assurent de leur activité annuelle. Elles les informent, sollicitent, convoquent sur des compétitions, évaluent et conseillent afin de faire progresser le niveau de chacun d'entre eux.

Le suivi individuel des arbitres s'exerce dans le cadre des promotions, rétrogradations ainsi que des décisions disciplinaires prises à leur encontre le cas échéant.

#### 4.1.2. Conseiller évaluateur en arbitre national (CEAN) :

La liste des CEAN, accessible sur le site fédéral, est définie par la CNA selon les critères suivants :

- être arbitre international avec recommandation positive lors du « BE Course » ;
- promouvoir les valeurs commune à la filière arbitrage ;
- être en capacité d'observer et d'analyser les performances des arbitres dans leur environnement spécifique en tenant compte du contexte de chaque compétition ;
- faire preuve de qualités pédagogiques en respectant les éléments de langage commun des CEAN.

Les CEAN interviennent sur les championnats de France, les compétitions internationales, ou sur demande des ligues.

#### 4.1.3. Conseiller évaluateur en arbitre régional (CEAR) :

La liste des CEAR est définie par chaque CRA parmi les arbitres régionaux minimum de la ligue. Les CEAR ont vocation à assurer le suivi et les promotions des arbitres stagiaires aux arbitres régionaux des ligues.

#### 4.1.4. Parrain :

Les parrains, arbitres de grade national accrédité minimum, agissent au sein des ligues pour assurer la préparation des arbitres régionaux en vue de l'examen d'arbitre national accrédité.

### 4.2. Activité :

Tous les arbitres possèdent une feuille d'activité sur laquelle ils inscrivent l'ensemble des matchs pour lesquels ils ont officié sur les compétitions. Cette feuille d'activité est accessible sur le site fédéral. Le responsable CRA établit chaque année la liste des arbitres en activité dans sa ligue au vu des feuilles d'activité qu'il reçoit. Un arbitre qui n'aurait pas d'activité durant les deux dernières saisons ou ne remplirait pas les conditions requises ci-dessous sera évalué selon les critères définis à la section 6.

### 4.3. Arbitre départemental

- 4.3.1. L'arbitre départemental doit totaliser au minimum dix matchs dans l'année calendaire ou durant la saison en cours. Il peut officier sur les compétitions définies en annexe 2.

- 4.3.2. Des journées de remise à niveau pratique peuvent être organisées par les CRA et encadrées par des CEAR.

### 4.4. Arbitre régional

- 4.4.1. L'arbitre régional doit totaliser au minimum quinze matchs dans l'année calendaire ou durant la saison en cours. Il peut officier sur les compétitions définies en annexe 2.

- 4.4.2. En vue d'harmoniser le niveau d'arbitrage régional, des remises à niveau peuvent être envisagées, notamment dans le cadre de la détection et de la préparation à l'examen pour le grade d'arbitre national accrédité.

Ces journées de **remise à niveau pratique** ou de préparation à l'examen peuvent être organisées à la charge des CRA, selon les modalités suivantes :

- un arbitre national accrédité minimum en fonction du nombre d'arbitres à évaluer ;
- sur une compétition comprenant au minimum des joueurs de classement **Régional** ;
- le plateau comprend des chaises d'arbitres ainsi que la possibilité de positionner des juges de service et juges de ligne ;
- une salle pédagogique à disposition.

4.4.3. La ligue, avec l'aide des CEAR et des parrains, procède à la sélection des candidats à l'examen d'arbitre national accrédité parmi les meilleurs arbitres régionaux. La sélection se déroule dès la fin de saison pour un début de préparation des candidats à la saison suivante. La préparation peut s'effectuer sur plusieurs saisons.

4.4.4. Le candidat est proposé par la commission régionale d'arbitrage (CRA) pour l'examen de validation d'arbitre national accrédité. Sa candidature est acceptée en fonction de son dossier d'inscription (motivation, activité et évaluation du ou des parrains). Le candidat doit avoir une activité, conforme à l'article 4.5.1., sur les **trois** dernières saisons correspondant à des compétitions de niveau national comprenant des joueurs de **classement Régional** minimum.

4.4.5. Un candidat ajourné à l'examen est autorisé à se présenter une seconde fois seulement, sans limite de temps entre les deux sessions.

#### 4.5. Arbitre national accrédité, certifié et international

4.5.1. Il doit totaliser en qualité d'arbitre **au moins vingt matchs** sur une année civile ET sur une année sportive sur les compétitions suivantes :

- Compétitions internationales ;
- Championnat de France jeunes, Senior, Vétéran **et Parabadminton**, Finale du Championnat de France des comités ;
- Interclubs nationaux, Finale Top12, Phases finales N1, N2, N3 ;
- Matchs des joueurs de **classement National** sur les championnats régionaux, départementaux et tournois privés.

4.5.2. Il doit adresser à la CNA pour le 15 janvier ET le 15 juin, sa feuille d'activité électronique dûment complétée.

4.5.3. Il doit se montrer disponible **et répondre aux** nominations effectuées par la CNA.

## 5. PROMOTIONS

Les promotions jusqu'au grade d'arbitre régional sont sous la responsabilité et la gestion de la CRA de rattachement de la personne licenciée. Toutefois, un licencié peut se faire valider dans une autre ligue, sous couvert de l'accord de sa CRA d'appartenance.

Pour tous les examens, **deux conseillers-évaluateurs** minimum sont requis.

### 5.1. Jeune arbitre écusson jaune

5.1.1. Lors de son examen de validation, le stagiaire jeune arbitre doit être capable d'arbitrer des matchs de simple et être juge de ligne sur tous les types de matchs. Les spécificités de cet écusson sont détaillées dans le livret du jeune arbitre.

5.1.2. Un candidat qui serait ajourné à un examen pourra se présenter à nouveau à un examen ultérieur.

### 5.2. Jeune arbitre écusson vert

5.2.1. Le jeune arbitre doit être titulaire de l'écusson jaune.

5.2.2. Lors de son examen de validation, le jeune arbitre doit être capable d'arbitrer et être juge de service sur tous les types de matchs. Les spécificités de cet écusson sont détaillées dans le livret du jeune arbitre.

5.2.3. Un candidat qui serait ajourné à un examen pourra se présenter à nouveau à un examen ultérieur.

### 5.3. Jeune arbitre écusson bleu

- 5.3.1. Le jeune arbitre doit être titulaire de l'écusson vert.
- 5.3.2. Lors de son examen de validation, le jeune arbitre doit être capable d'arbitrer tous les types de matchs avec des juges de ligne et un juge de service. Les spécificités de cet écusson sont détaillées dans le livret du jeune arbitre.
- 5.3.3. Un candidat qui serait ajourné à un examen pourra se présenter à nouveau à un examen ultérieur.

### 5.4. Transition jeune arbitre vers arbitre

- 5.4.1. Le jeune arbitre en possession de l'écusson vert ou bleu, peut accéder au grade d'arbitre départemental à compter de l'âge de 16 ans. Ils entrent alors dans le cadre de l'examen correspondant à ce grade (cf. paragraphe 5.5).
- 5.4.2. Cas particulier : un candidat qui démarre son apprentissage à 15 ans doit suivre le cursus « arbitre » (cf. paragraphe 3.4).

### 5.5. Arbitre départemental

- 5.5.1. Les stagiaires doivent se présenter à l'examen deux ans maximum après l'obtention de l'attestation d'arbitre stagiaire. Passé ce délai, les candidats seront tenus de se représenter à un stage comme défini au paragraphe 3.4.
- 5.5.2. La CRA organise une validation pour le grade d'arbitre départemental sur un tournoi, conformément au niveau sur lequel les arbitres départementaux peuvent officier (cf. annexe 2). Les candidats fournissent leur feuille d'activité sur laquelle l'ensemble des matchs arbitrés sur les compétitions sont inscrits.
- 5.5.3. La feuille d'activité du stagiaire doit comporter un minimum de dix matchs dont au moins cinq matchs de double dans les douze mois qui précèdent l'examen.
- 5.5.4. L'examen comporte une partie théorique et une partie pratique qui a lieu lors d'une compétition officielle où le candidat doit arbitrer au moins un match de double.
- 5.5.5. L'examen est encadré par **deux CEAR au minimum, chacun ne pouvant encadrer que** cinq candidats maximum.
- 5.5.6. Communément, le premier jour de la validation est une journée consacrée à l'observation et aux conseils prodigués aux candidats. Le deuxième jour de la compétition est dédié à la validation proprement dite.
- 5.5.7. Un candidat qui serait ajourné peut se présenter à un examen ultérieur dans l'année qui suit. Passé ce délai, il doit se représenter à un stage comme défini au paragraphe 3.4.

### 5.6. Arbitre régional

- 5.6.1. L'accès à la validation du grade d'arbitre régional dépend des critères suivants :
  - le candidat doit être arbitre départemental depuis un an minimum ;
  - la feuille d'activité doit comporter un minimum de dix matchs dont au moins dix matchs de double dans les douze mois qui précèdent l'examen.
- 5.6.2. La CRA organise une validation pour le grade d'arbitre régional sur un championnat de ligue ou un tournoi de niveau national. Les candidats fourniront leur feuille d'activité sur laquelle l'ensemble des matchs arbitrés sur les compétitions sont inscrits.
- 5.6.3. L'examen comporte une partie théorique et une partie pratique qui a lieu lors d'une compétition officielle où le candidat doit arbitrer au moins un match de double.
- 5.6.4. La présence d'un CEAR, arbitre national accrédité au minimum, est impérative.
- 5.6.5. L'examen est encadré par **deux CEAR au minimum, chacun ne pouvant encadrer que** cinq candidats maximum.

5.6.6. Communément, le premier jour de la validation est une journée consacrée à l'observation et aux conseils prodigués aux candidats. Le deuxième jour de la compétition est dédié à la validation proprement dite.

5.6.7. Un candidat qui serait ajourné, peut se présenter à un examen ultérieur.

### 5.7. Arbitre national accrédité et certifié

5.7.1. L'examen de passage au grade d'arbitre national accrédité se déroule chaque saison, sur les championnats de France jeunes de préférence. Le nombre de candidats est limité. L'examen est encadré par des CEAN.

5.7.2. Les candidats reçus à l'examen reçoivent une information en vue d'intégrer ultérieurement le corps des formateurs responsables à la formation d'arbitrage.

5.7.3. Un arbitre national accrédité peut être proposé par la CNA pour passer au grade d'arbitre national certifié deux ans minimum après son accréditation.

5.7.4. La certification ne peut être accordée que par la CNA après évaluation sur les compétitions nationales suivantes : championnat de France senior et phase finale Top12, en tenant compte des critères suivants :

- la feuille d'activité de l'arbitre (feuille électronique) ;
- les motivations de l'arbitre ;
- les évaluations sur le terrain par les CEAN ;
- la progression et l'investissement ;
- le comportement (charte de l'arbitre).

### 5.8. Arbitre international

5.8.1. La CNA établit chaque année la liste des arbitres internationaux.

5.8.2. Conditions d'accès : un arbitre national certifié peut être proposé par la CNA pour officier sur des compétitions internationales lui permettant de prétendre par la suite accéder au niveau d'arbitre européen : BE accrédité et BE certifié.

5.8.3. Il faut deux ans d'activité internationale minimum pour être inscrit au « BE course ».

5.8.4. Dans l'intervalle des trois années suivantes, sous couvert d'un avis favorable durant le « BE course », le candidat est convoqué par Badminton Europe sur une compétition européenne afin de passer l'examen du grade d'arbitre BE accrédité.

## 6. RÉTROGRADATIONS

### 6.1. Généralités :

Les grades d'arbitre ne sont pas acquis à vie. Un grade peut se perdre si l'arbitre ne répond plus aux critères retenus et à fortiori si l'arbitre n'a plus d'activité. Un arbitre qui serait sans activité durant deux saisons consécutives, est :

- soit rayé des listes (s'il ne souhaite plus officier) ;
- soit rétrogradé (s'il ne répond plus aux critères définis en annexe 3 et à la section 4) ;
- ou bien réintégré, après examen, dans le grade correspondant à son niveau réel ou devra participer à nouveau à un stage.

[La procédure pour le suivi et la rétrogradation des arbitres doit être conforme au document « Modus operandi suivi et rétrogradation des arbitres ».](#)

### 6.2. Arbitre départemental :

Un arbitre départemental [n'ayant plus d'activité depuis deux saisons consécutives](#) est :

- rayé des listes (s'il ne souhaite plus officier) ;
- [mis en position d'arbitre inactif si celui-ci est également juge-arbitre](#) ;
- ou bien invité à participer à nouveau à un stage de formation initiale.

Il sera réintégré arbitre départemental actif après [une validation conformément au paragraphe 5.5.](#)

Si l'arbitre départemental détient une activité en deçà des critères définis au paragraphe 4.3.1 et à l'annexe 3, celui-ci pourra être invité à participer à une remise à niveau conformément au paragraphe 4.3.2.

### 6.3. Arbitre régional :

Un arbitre régional ne répondant plus aux critères définis au paragraphe 4.4.1 et à l'annexe 3 est :

- soit rayé des listes (s'il ne souhaite plus officier) ;
- soit rétrogradé au grade départemental.

Suite à la rétrogradation décidée par la CRA, l'arbitre peut prétendre retrouver le grade perdu en suivant à nouveau la procédure d'accès au grade d'arbitre régional.

### 6.4. Arbitres nationaux et internationaux :

Les grades d'arbitre nationaux ou internationaux peuvent être retirés pour absence ou manque d'activité ou suite à deux évaluations négatives faites sur deux compétitions nationales différentes par les CEAN. L'arbitre redevient alors arbitre régional.

Suite à une rétrogradation, l'arbitre peut prétendre retrouver le grade perdu en suivant à nouveau la procédure d'accès au grade d'arbitre national accrédité.

## 7. CONDITION D'ÂGE DES ARBITRES

Le statut de jeune arbitre peut être obtenu dès l'âge de 11 ans. Celui d'arbitre stagiaire peut être obtenu à partir de l'âge de 15 ans.

Les limites d'âge sont définies respectivement à 55 ans par la BWF, 60 ans par BE et 65 ans par la FFBaD ou au-delà si les conditions de santé le permettent.



## La filière arbitrage

### Contenu des sensibilisations, stages et examens

#### Annexe 1

adoption : 24 septembre 2016  
entrée en vigueur : 01 novembre 2016  
validité : permanente  
secteur : Vie Sportive  
remplace Chapitre 6.2A1-2015/1  
nombre de pages : 2

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

## 1. STAGE DE FORMATION « JEUNE ARBITRE »

Le « Mémento formation jeune arbitre » est accessible sur le site fédéral :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/officiels-techniques/les-formulaires-et-documents-utiles/>

### 1.1. Durée de la formation :

~~Le « Mémento formation jeune arbitre » est accessible sur le site fédéral.~~

~~<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/arbitrage/les-formulaires-et-documents-utiles/>~~

Deux jours (8 heures de théorie + 7 heures de pratique) ou deux fois une journée.

Bien que préconisé sur une compétition lors d'un week-end, le stage de formation de « jeune arbitre » peut s'adapter sur tout autre format tant que le contenu de la formation est respecté.

### 1.2. Théorie+ (livret du jeune arbitre) :

- le scoreur ;
- le juge de ligne ;
- le juge de service ;
- les fonctions de l'arbitre ;
- les règles simplifiées du badminton ;
- la terminologie ;
- l'utilisation de la feuille de score.

### 1.3. Pratique :

- pratique de l'arbitrage de match de simple (un match minimum) pour l'apprentissage vers l'écusson jaune ;
- pratique de l'arbitrage de match de double (un match minimum) pour l'apprentissage vers l'écusson vert.

## 2. STAGE DE FORMATION INITIALE « ARBITRE »

Le « Mémento formation arbitrage » est accessible sur le site fédéral :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/officiels-techniques/les-formulaires-et-documents-utiles/>

### 2.1. Durée de la formation :

~~Le « Mémento formation arbitrage » est accessible sur le site fédéral.~~

~~<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/arbitrage/les-formulaires-et-documents-utiles/>~~

Deux 2-jours (8 heures de théorie + 7 heures de pratique).

Bien que préconisé sur une compétition lors d'un week-end, le stage de formation « arbitre » peut s'adapter sur tout autre format tant que le contenu de la formation est respecté.

### 2.2. Théorie :

- grades des arbitres ;
- critères d'accessibilité aux différents grades d'arbitres (cf. annexe 3) ;
- filière du corps arbitral ;
- rôles et responsabilités ;
- tenue et équipement ;
- les règles officielles du badminton ;
- recommandations, annexes et terminologie ;
- l'utilisation de la feuille de score ;
- les codes de conduite.

### 2.3. Pratique :

- pratique de l'arbitrage de matchs de simple (un match minimum) ;
- pratique de l'arbitrage de matchs de double (un match minimum).

### 3. EXAMENS

#### 3.1. Arbitre départemental

3.1.1. L'examen pour le grade d'arbitre départemental se déroule sur une compétition du niveau requis au grade à atteindre (~~voir~~ cf. annexe 2).

3.1.2. Les questionnaires sont à la disposition des CEAR.

#### 3.2. Arbitre régional

3.2.1. L'examen pour le grade d'arbitre régional se déroule sur une compétition du niveau requis au grade à atteindre (~~voir~~ cf. annexe 2).

3.2.2. Le questionnaire est à la disposition des CEAR (arbitre national accrédité à minima).

#### 3.3. Arbitre national accrédité

3.3.1. L'examen pour le grade d'arbitre national accrédité se déroule sur un championnat de France, de préférence sur le championnat de France jeunes (comme arbitre et juge de service).

3.3.2. L'évaluation pratique, tout au long de la compétition, est réalisée par des CEAN.





CdB

## La filière arbitrage

### Architecture des grades d'arbitres

**Annexe 2**

adoption : 24 septembre 2016  
 entrée en vigueur : 01 novembre 2016  
 validité : permanente  
 secteur : Vie Sportive  
 remplace : Chapitre 6.2A2-2015/1  
 nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

	Niveaux	Modalités d'accès	Organisme de validation	Accès aux compétitions
<b>Jeunes arbitres (*)</b>	Écusson jaune	Formation initiale + validation	Commission Régionale d'Arbitrage	Tournois départementaux et régionaux Comités et Ligues (arbitrage uniquement en simple)
	Écusson vert (**)	Écusson jaune + validation	Commission Régionale d'Arbitrage	Tournois départementaux et régionaux Comités et Ligues
	Écusson bleu (**)	Écusson vert + validation	Commission Régionale d'Arbitrage	Tournois départementaux et régionaux Comités et Ligues
<b>Arbitres</b>	Stagiaire	Formation initiale	Commission Régionale d'Arbitrage	Tournois départementaux et régionaux Comités et Ligues
	Départemental	Examen pratique et questionnaire écrit	Commission Régionale d'Arbitrage	Tournois départementaux et régionaux Comités et Ligues – ICN 3
	Régional	Expérience + examen pratique et questionnaire écrit	Commission Régionale d'Arbitrage	Tournois départementaux, régionaux, nationaux, Comités et Ligues – ICN 2 et 3
	National Accrédité	Préparation, dossier + examen pratique	Commission Nationale d'Arbitrage	Tournois nationaux, Chpts de France, ICN TOP 12, 1, 2 et 3
	National Certifié	Maitrise expérience Championnats de France	Commission Nationale d'Arbitrage	Tournois nationaux, Chpts de France, ICN TOP 12, ICN 1, 2 et 3, French Int.
	International	Expérience tournois internationaux	Commission Nationale d'Arbitrage	Tournois nationaux, Chpts de France, ICN TOP 12, ICN 1, 2 et 3, French Int. et SuperSeries (IFB)
	BE Accrédité	« BE Course » + examen pratique	Badminton Europe	Chpts d'Europe, SuperSeries (IFB), Tournois BWF (N3-N4)
	BE Certifié	Maitrise expérience tournois continentaux + examen pratique et questionnaire écrit	Badminton Europe	Chpts d'Europe, SuperSeries (IFB), Tournois BWF (N3-N4)
	BWF Accrédité	Maitrise expérience tournois continentaux + examen pratique et questionnaire écrit	Badminton World Federation	Chpts du Monde, Chpts d'Europe, SuperSeries (N2), Surdiman cup, Tournois BWF (N3-N4)
	BWF Certifié	Maitrise expérience tournois mondiaux + examen pratique	Badminton World Federation	Jeux Olympiques, Chpts du Monde, Thomas et Uber Cup, Chpts d'Europe, SuperSeries (N2), Sudirman cup, SuperSeries finals, Tournois BWF (N3-N4)

(\*) Le passage des jeunes officiels (UNSS) vers jeunes arbitres ou arbitres via les passerelles fait l'objet d'une procédure particulière (cf. GdB / Chapitre 3.5. Les principes sportifs > Passerelle Jeunes Officiels UNSS / Jeunes Arbitres FFBAD)

(\*\*) La transition « jeunes arbitres » en possession de l'écusson vert ou bleu vers arbitre départemental fait l'objet d'une procédure particulière (cf. Chapitre 5.4)



## La filière arbitrage

### Critères d'accessibilité aux différents grades d'arbitres

#### Annexe 3

adoption : 24 septembre 2016  
 entrée en vigueur : 01 novembre 2016  
 validité : permanente  
 secteur : Vie Sportive  
 remplace : Chapitre 6.2A3-2015/1  
 nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

	Écusson jaune	Écusson vert	Écusson bleu	Départementa l	Régional	National Accrédité	National Certifié	International
<b>TERMINOLOGIE</b>	●	+	++	++	✓	✓	✓	✓
<b>TENUE FEUILLE DE SCORE</b>	●	+	++	++	✓	✓	✓	✓ (tablette numérique)
<b>MAITRISE/ADAPTATION DES RÈGLES</b>	●	●	+	+	++	++	++	✓
<b>ARBITRE</b>								
- Tenue vestimentaire de l'arbitre				✓	✓	✓	✓	✓
- Voix (son, tonalité, ...)	●	++	++	++	++	✓	✓	✓
- Communication en anglais				●	●	+	++	✓
<b>AVANT MATCH</b>								
- Arrivée sur le terrain	●	●	+	+	++	++	✓	✓
- Accueil des joueurs, tenue vestimentaire, ...	●	+	+	+	++	++	✓	✓
- Tirage au sort	+	++	++	✓	✓	✓	✓	✓
- Vérification du filet, terrain, panières, ...	+	++	++	++	++	✓	✓	✓
- Gestion du temps de prise en compte du terrain	+	++	++	++	++	✓	✓	✓
- Position <del>des</del> juges de ligne		●	+	+	+	++	✓	✓
- Contact avec <del>le</del> juge de service	●	+	+	+	+	++	✓	✓
<b>GESTION DU TERRAIN</b>								
- Relation juge de service	●	+	+	+	+	++	✓	✓
- Relation juges de ligne	●	+	+	+	+	++	✓	✓
- Contrôle des joueurs, communication	●	+	+	+	++	++	✓	✓
- Contrôle des conseillers	●	+	+	+	++	++	✓	✓
- Scoreurs	●	+	+	+	+	++	✓	✓
- Gestion des arrêts de jeu (Art. 16.2/16.3)	●	+	++	++	++	++	✓	✓
<b>PRISE DE DÉCISION</b>								
- Out, Fautes, ...	●	+	++	++	++	✓	✓	✓
- Promptitude	●	+	++	++	++	✓	✓	✓
- Gestion conflit avec joueurs	●	+	++	++	++	++	✓	✓
<b>ENVIRONNEMENT</b>								
- Influence du public	●	●	+	+	+	++	✓	✓
- Imprévus externes divers : volant, événement, interférences diverses, ...	●	●	+	+	+	++	✓	✓
<b>GESTION DE LA CONTINUITÉ DU JEU</b>								
- Joueurs	●	+	++	++	++	++	✓	✓
- Panières	●	+	++	++	++	✓	✓	✓
- Volants en quantité suffisante	●	+	++	++	++	++	✓	✓
- Propreté du terrain	●	+	++	++	++	✓	✓	✓
<b>CONCLUSION DU MATCH</b>								
- Contrôle des joueurs	●	●	+	+	++	✓	✓	✓
- Contacts avec JL et JS	●	+	+	+	++	++	✓	✓
- Sortie du terrain	●	●	●	+	++	++	✓	✓
<b>ORGANISATION</b>								
- Respect des horaires	+	++	++	✓	✓	✓	✓	✓
- Relation avec les organisateurs	●	+	+	++	✓	✓	✓	✓
- Relation avec les officiels techniques	●	+	++	✓	✓	✓	✓	✓
- Briefing JA	+	++	++	✓	✓	✓	✓	✓

#### Légende :

✓	Acquis
++	Recommandé

+	Recommandé
●	En acquisition



# L'Officiel du Badminton

Journal officiel de la Fédération Française de Badminton



L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, agréée par arrêté ministériel du 31 décembre 2012 (SPOV1243663A).  
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.  
Tél. : 01 49 45 07 07  
Courriel : lob@ffbad.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Florent CHAYET  
Comité de rédaction : Jean-François ANINAT, Bruno BERT, Jean-Michel RICHARD  
Collaboration : Pascal CANDEILLE

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton :  
<http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/l-officiel-du-badminton/>

*Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.*

## Nos partenaires



## Partenaire titre des Internationaux de France

